Rapport du module Environnement

Mondialisation

Youness EL KADIRI, Mathieu RICHIR, Laurent SOMVILLE,
Frédéric TOSELLI, Michaël VASSEUR

Promotion 2003

Décembre 2003 – Avril 2004

Ecole Nationale
Supérieure des Mines
SAINT-ETIENNE

Sommaire

Sommaire……...2

Introduction……... 3

I. Présentation générale……..... 4

1. La première mondialisation, amorcée au XIXe siècle……..... 4
2. L'entre deux guerres, une pause pour la mondialisation…….....4
3. La mondialisation contemporaine……..... 5
4. Un regard sur l'histoire de la mondialisation……..... 6
5. Les acteurs actuels de la mondialisation……..….... 7
6. Facteurs dynamiques de la mondialisation…….....7
   6.1. Les exportations de marchandises, les flux de population…….....7
   6.2. Télécommunications…….....8
   6.3. Abolissement des barrières commerciales et libéralisation des marchés financiers, libre circulation des flux d'épargne……. 9
7. La contestation : alter mondialistes et anti mondialistes…….....9

II. Les enjeux socio-économiques……... 11

1. L'aspect financier de la mondialisation…….....11
   1.1. L'évolution progressive des marchés financiers…….....11
   1.2. Le développement des marchés financiers……... 12
   1.3. Les entreprises multinationales, les investisseurs du marché financier et les organisations "citoyennes"……. 13

2. L'interdépendance des politiques étatiques……...13

3. Mondialisation et délocalisation……....16

III. Impact environnemental de la mondialisation…….....19

1. Mondialisation et environnement…….....19

2. Changements climatiques et conventions internationales…….....22
   2.1. Les enjeux……..... 22
   2.2. Les polémiques……...23

3. L'influence de la société de consommation……..... 26

Conclusion……...30

Annexe……..……...31
Index – Lexique…….....32
Références……...…..... 34

Introduction

La mondialisation désigne une vague « de libéralisation des échanges, des investissements et des flux de capitaux ainsi que l'importance croissante de tous ces flux et de la concurrence internationale dans l'économie mondiale ». Elle traduit surtout une intensification des échanges économiques entre les principaux pôles de croissance que sont l'Amérique du Nord, le Japon, l'Europe occidentale, les nouveaux pays industrialisés d'Asie, parmi lesquels il faut compter la Chine, l'Inde et l'Indonésie. Ces évolutions ont des retombées et des effets d'entraînement dans plusieurs pays en voie de développement. Elles sont inséparables de grandes innovations technologiques, qui ont pour conséquence de rétrécir l'espace international en créant des interactions toujours plus denses entre les sociétés. La mondialisation implique aussi un essor des échanges socioculturels entre les différentes régions de la planète, la prolifération d'ONG, de réseaux et d'associations de toutes sortes qui s'organisent sur une base transnationale. La mondialisation est également associée aux conséquences néfastes de l'industrialisation, dont les risques technologiques et les pollutions transfrontalières portent atteinte au climat de la planète et menacent la sécurité des peuples.

I. Présentation générale

La mondialisation, que certains définissent comme un moteur du rapprochement des économies du monde entier, possède une histoire riche, dont les débuts remontent au XIXe siècle.

1. La première mondialisation, amorcée au XIXe siècle

A cette époque, l'Angleterre entame sa croisade libre – échangiste, à contre courant du protectionnisme qui se répand en Europe dans les années 1880.
L'apparition du chemin de fer et la révolution maritime, possibles grâce à la machine à vapeur, permettent l'apparition d'un marché mondial. La baisse du coût des transports encourage des flux commerciaux nouveaux, d'abord interrégionaux puis internationaux.

L'Europe s'affirme ainsi comme la première zone commerciale du monde, puisqu'elle participe aux deux tiers des échanges mondiaux, principalement dans les domaines du charbon, du fer et des produits manufacturés.

Au sein même de cette Europe en plein essor apparaissent des tensions commerciales, entre une Allemagne dont le commerce est en phase d'expansion et un Royaume Uni sur le déclin.

Deux systèmes d'alliances se forment alors, d'un côté le Triplice de Bismarck et de l'autre la Triple Entente (France, Russie, Royaume Uni).

Ces échanges commerciaux sont sources de profit et de puissance : aussi les flux financiers tendent-ils à devenir eux aussi internationaux : « l'or européen ruisselle sur le monde » ; le vieux continent exporte des capitaux dans le monde entier.

Cette époque est également marquée par des flux migratoires particulièrement denses. Ceux-ci ne sont pas seulement dus à la grande famine irlandaise des années 1845, mais également aux 50 millions d'européens qui ont émigré vers de colonies de peuplement (Etats-Unis, Argentine, Brésil, dominions britanniques, Afrique du Nord) jusqu'en 1914.
Ces mouvements démographiques peuvent être expliqués tout d'abord par l'existence d'un monde « plein » et d'un autre « vide » (conséquence directe du la révolution démographique) mais également par un attrait tout particulier pour le nouveau monde, synonyme de liberté, d'enrichissement rapide, d'une terre peut coûteuse, comme le garanti l'Homestead Act de 1862.

On assiste alors à une véritable course aux colonies et au partage du monde. Deux grandes puissances coloniales s'affirment : l'Angleterre, qui domine les Indes, la Birmanie, Singapour, Hong Kong, la Malaisie, Bornéo, Sumatra … et la France, qui possède des territoires en Indochine, en Afrique noire, occidentale, équatoriale et en Afrique du nord.

2. L'entre deux guerres, une pause pour la mondialisation

L'entre deux – guerres est synonyme de repli à l'ouverture mondiale des pays européens ; en effet, le vieux continent est affaibli, après la catastrophe démographique, monétaire et financière que fut la guerre de 14. C'est une période qui profite donc à l'émergence des Etats-Unis comme première puissance mondiale, ainsi qu'à l'anticolonialisme : la perte de prestige du modèle européen débouche nécessairement sur une préparation progressive à l'auto détermination, tout d'abord avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Les années 20 connaissent un désordre monétaire sans précédents : le mark s'effondre, le franc est en difficulté, et la monnaie britannique connaît bien des malheurs : pris au piège de la monnaie forte, le royaume uni connaît un recul des exportations, une stagnation économique et une montée du chômage.

Le commerce mondial demeure fragile ; c'est en partie du à une nouvelle donne économique, avec les Etats Unis installés au poste de leader des transactions, et qui en profitent pour donner l'exemple en matière de protectionnisme, en relevant les protections douanières à 30% de la valeur du produit importé. Des mesures qui ne contribuent pas à redynamiser les échanges mondiaux…

Les migrations de masse s'estompent car les pays d'accueil ferment tour à tour leurs frontières aux migrants. C'est le cas des Etats-Unis, du Canada, du Brésil, de l'Argentine et de l'Australie.

La crise devient mondiale dans les années trente. Le krach boursier du 24 Octobre 1927 à Wall Street marque un coup d'arrêt aux investissements et à la consommation. S'ensuit une insuffisance de la demande par rapport à l'offre, d'où une crise de surproduction. La chute des prix est inévitable, entraînant dans son sillage faillites et fermetures d'un grand nombre d'entreprises, faisant par là même exploser les chiffres du chômage. La « Hoover panic » s'étend par un effet domino à l'Amérique Latine et au Japon. Les Etats-Unis retirent tous leurs capitaux des pays européens, ce qui asphyxie l'Allemagne et toute l'Europe centrale.

Dans un milieu aussi peu propice aux échanges, le commerce international ne peut que s'effondrer. Les pays tombent alors dans l'engrenage du protectionnisme ; c'est le cas de l'Angleterre qui devient protectionniste en 1932 et de la France. D'autres pays ont recours à l'autarcie : l'Italie l'avait ordonné dès 1925, avec la bataille du blé, et la république de Weimar lui emboîte le pas.

La fragmentation monétaire se fait plus prégnante dans la vie économique mondiale : le 23 Juillet 1933, la France, l'Italie, la Suisse, les Pays bas, la Belgique, la Pologne s'allient sous la bannière du Bloc Or, principalement pour lutter contre la politique de dépréciations des Etats-Unis. Mais dès 1933, cette alliance enregistre de sérieux revers : de lourds déficits commerciaux, qui poussent ensuite l'Italie à se retirer (1934), puis la Belgique (1935). Finalement, Septembre 1936 voit la dissolution de cet éphémère alliance.

3. La mondialisation contemporaine

La mondialisation contemporaine, postérieure au second conflit mondial, s'effectue par un retour au principe du libre échange, sous l'égide de Roosevelt ; les accords du G.A.T.T. dont signés en 1947 : ce sont des dispositions concernant les tarifs douaniers et le commerce. Suivra en 1948 la Charte de la Havane, plus complète.

	Taux d'ouverture en 1993	Evolution entre 1960 et 1993 du taux d'ouverture
Etats Unis	**11,1%**	**X 2**
Japon	**10,5**	**Stable**
France	**22,3%**	**+ 9 points**
Royaume Uni	**27,2%**	**+ 5,6 points**
Belgique	**67,9%**	**+ 27,6 points**

Figure I.1. – Mesure de l'ouverture aux échanges mondiaux

Les années 70 voient la résurgence de quelques incertitudes, le premier choc pétrolier remettant en cause quelques principes jusqu'alors incontestés. C'est désormais l'instabilité qui préside aux échanges de cette fin de siècle ; alternance de périodes de récession plus ou moins brutales avec des phases de relance. En 1979, c'est le deuxième choc pétrolier, le prix du baril de pétrole s'envole. Il faudra attendre les années 85-90 pour sentir les effets du contre-choc pétrolier, c'est-à-dire la chute du prix de l'or, qui fut possible grâce à une politique contre le gaspillage, à l'ouverture de recherches sur le nucléaires et les énergies dites nouvelles, et au recul des énergies lourdes grandes consommatrices d'énergie.

Dans les années 90, les évolutions conjecturelles sont régionales. La prise de conscience et d'initiative n'est plus seulement réservée aux nations, elle s'est démocratisée aux collectivités territoriales et aux associations, aux acteurs sociaux locaux. En 94, le volume du commerce mondial progresse de 10%. En 96, le rapport de l'O.M.C. affirme qu' « il n'est pas exagéré de dire que l'on a assisté ces dix dernières années à une véritable révolution des politiques commerciales ». Les années 97 et 2000 battent tous les records, avec une augmentation de 11% du volume du commerce mondial. Ce dynamisme s'accompagne d'une insertion accélérée des pays en développement dans ces échanges mondiaux.

4. Un regard sur l'histoire de la mondialisation

Le bilan que certains tirent de cette frange de l'histoire est controversé.
Il y a eu mutation des firmes multinationales en firmes mondiales. En 2002, la C.N.U.C.E.D. retient le chiffre de 65 000 firmes transnationales qui disposent de 850 000 filiales étrangères qui emploient 54 millions de salariés, et représentent 10% du P.I.B. mondial et le tiers des exportations mondiales. Les transferts d'emplois se font au détriment du nord : ces entreprises réalisent 90% des I.D.E., qui se dirigent pour le tiers vers des pays en voie de développement. Cette délocalisation à sens unique se fait au détriment des emplois dans les pays les plus avancés.

Les inégalités sont croissantes ; elles ont augmenté dans des proportions considérables au XIXe siècle, et n'ont pour ainsi dire plus bougé depuis 1950. La première mondialisation a profité aux leaders au départ. La seconde a permis aux pays ouverts de commencer à rattraper leur retard. Mais elle a accrut les inégalités internes des pays développés, conformément aux théories économiques.

5. Les acteurs actuels de la mondialisation

Ce bref aperçu de l'histoire de la mondialisation met en lumière certains organismes récurrents influençant l'évolution des échanges mondiaux.

- L'Etat

Même si l'Etat – Nation voit ses prérogatives grignotées du fait même de ce processus de mondialisation l'Etat demeure un acteur principal de l'ouverture au monde, de par la mission qui lui est confiée : défense de l'intégrité territoriale, définition et mise en œuvre d'une politique économique cohérente, participation à la négociation et à l'établissement des règles qui régissent les différentes formes d'échanges internationaux.

- La Banque Mondiale

La mission de la Banque Mondiale est d'encourager les pays pauvres à réaliser leur potentiel économique et à s'insérer dans la dynamique mondialiste, au moyen d'un soutient financier.

- Le Fond Monétaire International (ou F.M.I.)

Il veille au bon fonctionnement du système monétaire international, principal pilier des échanges commerciaux.

- L'Organisation Mondiale du Commerce

Pièce maîtresse du processus de par son engagement profond dans la libéralisation progressive des échanges commerciaux.

6. Facteurs dynamiques de la mondialisation

L'histoire de la mondialisation révèle l'existence de facteurs qui ont contribué à déclencher le processus de mondialisation et à l'entretenir. Le phénomène de mondialisation est par définition voué à l'expansion, vers toujours plus de ressources, toujours plus (ou moins bien) partagées, vers des interactions entre plusieurs acteurs économiques plus importantes et plus lourdes de conséquences. Quelques points particuliers peuvent illustrer cette tendance résolument à la croissance

6. 1. Les exportations de marchandises, les flux de population

Selon les chiffres recueillis en 2000, les Etats-Unis et la Russie arrivent en tête de la liste des 15 pays ayant recensé le plus grand nombre de migrants internationaux du monde, avec respectivement 35 millions et 13,3 millions de personnes. Cette liste comprend des pays de tous les continents : Allemagne (7,3 millions), Ukraine (6,9 millions), France (6,3 millions), Inde (6,3 millions), Canada (5,8 millions), Arabie saoudite (5,3 millions), Australie (4,7 millions), Pakistan (4,2 millions), Royaume-Uni (4 millions), Kazakhstan (3 millions), Côte d'Ivoire (2,3 millions), Iran (2,3 millions) et Israël (2,3 millions). Ces flux de population particulièrement dense sont à mettre en rapport avec les migrations des colons et des Irlandais au début de la mondialisation, et aux moyens de transports dont ils disposaient alors.

La baisse sensible du coût des transports influence l'accélération de cet aspect de la mondialisation. Tant que les transports ne seront pas un goulot d'étranglement, c'est-à-dire un facteur limitant de par leur prix, pour le libre-échange de marchandises ou la libre circulation des personnes, ces flux continueront de s'accroître.

2. Évolution des coûts de transport depuis 1970 d'après la CNUCED *

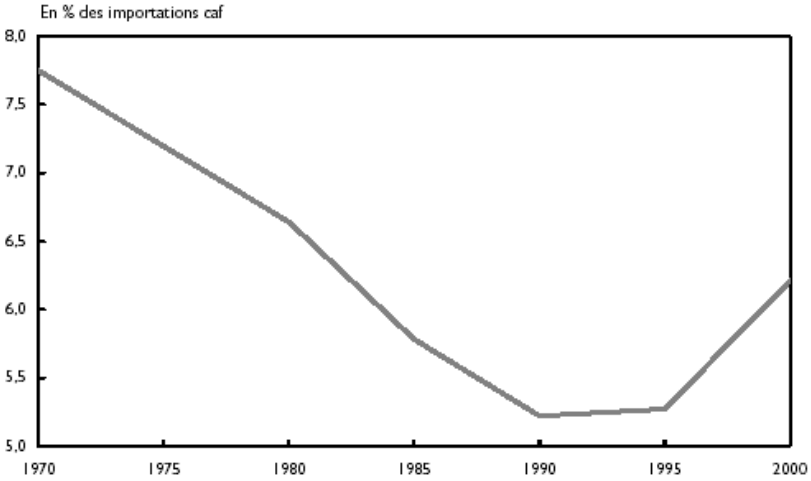

* Cela exclut le commerce des pays qui ne font pas partie du FMI, des pays d'Europe centrale et orientale, les pays ayant appartenu à l'URSS et les pays socialistes d'Asie.
Source : CNUCED (1980), p. 27, UNCTAD (1997), p. 60 et UNCTAD (2002), p. 66.

http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/10-87.pdf

6. 2. Télécommunications

L'évolution des techniques, depuis la machine à vapeur jusqu'à la mécanisation des tâches, a permis aux transports de jouer un rôle crucial au niveau de la mondialisation. C'est par eux que les transferts de matières premières ou de capitaux on pu être effectués. Les migrations de masse, et aujourd'hui la délocalisation massive des industries sont le résultat de cette facilité à se déplacer.

Les communications, outre le grand intérêt humain qu'elles représentent, autorisent l'information à circuler rapidement, et sécurisent donc la prise de décision, nécessaire au fonctionnement d'une économie.

Les moyens de communication sont évidemment appelés à connaître une croissance encore plus forte dans le futur, avec des conséquences géopolitiques très marquées.
L'essor des télécommunications génère de nombreux emplois, et ces emplois crées sont en grand nombre localisés en Asie. Comme le montre le tableau ci-contre, le Pakistan, l'Inde, la Corée et la Chine ont bien profité des opportunités offertes par la mondialisation.

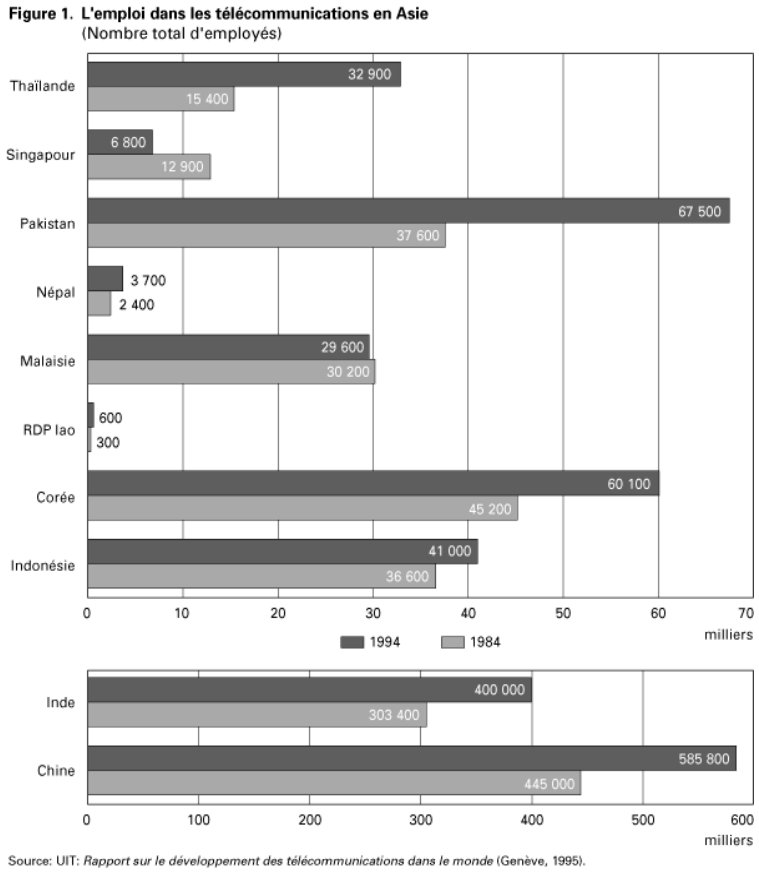

6. 3. Abolissement des barrières commerciales et libéralisation des marchés financiers, libre circulation des flux d'épargne

Cette normalisation des échanges de capitaux entre les nations et entre les continents est la clé de voûte d'une globalisation des échanges, et surtout d'une dynamique de gommage des inégalités : il est possible de soutenir financièrement un pays en difficulté, d'éponger une partie de sa dette extérieure, et d'y investir pour l'aider à se construire.

7. La contestation : alter mondialistes et anti mondialistes

Le bilan de la mondialisation est, comme cela a déjà été évoqué, en demi-teinte. Certes, les bénéfices qu'en tire une certaine partie de l'humanité sont substantiels. Les échanges de marchandises, d'information, les flux de personnes, sont autant de facteurs devenus nécessaires au bon fonctionnement de notre économie.

Cependant, certains ne profitent pas autant des retombées de la mondialisation. Certains perdent leurs emplois et accusent les délocalisations intempestives, commandées par des dirigeants toujours avides de main d'œuvre à bas prix. D'autres constatent un étalement des inégalités, et s'interroge sur le bien fondé de la poursuite de la politique de mondialisation.

Face à de telles interrogations, la contestation antimondialiste a fait son apparition sur le devant de la scène médiatique avec le choc de Seattle en Novembre 99. Présente aux congrès de Washington (Avril 2000), Prague (Septembre 2000), Nice (Décembre 2000), Québec (Avril 2001), Göteborg (Juin 2001), Gènes (Juillet 2001) et Florence (Novembre 2002), cette mouvance est représentée par des groupes tels que Amnesty International, ATTAC, la Confédération Paysanne ou encore Greenpeace.

Persuadée qu'il existe une alternative économique plus équitable, cette idéologie trouve un moyen d'expression dans les manifestations violentes, les coups médiatiques, et la proclamations d'idées fortes.

Ce mouvement doit tôt ou tard trouver un prolongement politique. Aujourd'hui les anti mondialistes se regroupent partout où le G8, le FMI, la Banque mondiale, l'OTAN ou l'Union européenne se réunissent. Demain les anti mondialistes s'intéresseront aux travailleurs du privé et du public: dans les manifestations, aux piquets de grève, dans les discussions. Le mouvement contre la mondialisation est l'expression de la montée d'une conscience politique dans une partie de la population. La résistance à la politique des partis traditionnels est le ciment de ce nouveau mouvement. Certains points peuvent les rapprocher des mouvements anarchistes, d'extrême gauche et communistes.

II. Les enjeux socio-économiques

1. L'aspect financier de la mondialisation

1.1. L'évolution progressive des marchés financiers

Les volumes d'affaires et la diversité des instruments ont connu une très forte croissance sur des marchés financiers internationaux de plus en plus imbriqués. Il n'est aucun autre domaine où la mondialisation a autant progressé durant cette période.

Face au maintien des différences de revenu entre riches et pauvres, ce phénomène entraîne pour beaucoup d'hommes du Nord et du Sud des chances et des risques, des espoirs et des craintes : des expériences négatives ont pour pendant les possibilités de profiter des avantages du partage international du travail ainsi que de l'accès aux marchés d'importation et d'exportation et aux marchés des capitaux étrangers. Les marchés financiers internationaux sont perçus comme des puissances étranges et menaçantes qui peuvent précipiter sans contrôle des groupes de population et des régions économiques dans de graves problèmes.

D'une part, nous pouvons constater

- que le capital traverse souplement les frontières et les continents : des mouvements rapides de capitaux, en particulier les grandes fuites de capitaux, sont critiqués et vus comme l'une des causes de la précarité de l'emploi ;
- que les crises de marchés actionnaires (krachs boursiers) touchent la population des pays riches comme des pays pauvres, et peuvent anéantir l'épargne, tout comme les entreprises ;
- que les crises des pays endettés ou les crises monétaires internationales, comme les crises mexicaine, asiatique, russe ou argentine, entraînent des coûts économiques et sociaux élevés pour les pays concernés et pour leurs habitants - il est affligeant de constater que des progrès de développement accomplis au prix d'un dur labeur peuvent être réduits à néant, du jour au lendemain, par la spéculation ;
- - que de nombreux habitants des pays en développement doivent continuer de vivre dans des conditions catastrophiques et sans entrevoir d'améliorations substantielles de ces conditions ;
- que les avantages du système financier international ne profitent exclusivement qu'à certains groupes ;
- qu'un endettement élevé limite considérablement des possibilités d'action politique des gouvernements et parlements.

D'autre part, il faut considérer

- que des marchés financiers en mesure de fonctionner contribuent de manière décisive au développement économique et social. Des marchés raisonnablement régulés sont, dans la plupart des cas, l'instrument de coordination le plus efficace et le plus juste (le plus neutre) pour des économies nationales basées sur le partage du travail et dans l'économie mondiale ;

- que les marchés, y compris les marchés financiers - en tant qu'institutions de la liberté d'échange et de commerce - représentent une part de la garantie des libertés fondamentales, dont les citoyens ont appris à apprécier la valeur au cours d'une longue histoire ; les acteurs du marché disposent cependant de chances formellement égales de participation ; le statut social et le pouvoir ne doivent jouer aucun rôle en matière de prestations et de prix;

- que l'épargne et la demande de capital sont mis sur les marchés financiers pour se compenser réciproquement ; le capital est destiné chaque fois au meilleur usage, c'est-à-dire au plus productif;

- que les flux transfrontaliers de capitaux permettent d'élargir les possibilités de placement pour les épargnants et de financement pour les entreprises;

- que l'expansion des investissements directs transfrontaliers et du commerce mondial, qui a amené des progrès dans le développement de la plupart des pays, n'aurait pas été possible sans les marchés financiers internationaux;

- qu'en se rattachant aux marchés financiers internationaux, les pays émergents sont sortis du cercle vicieux de la pauvreté.

1.2. Le développement des marchés financiers

Ces dernières années ont vu grandir parallèlement les préoccupations et les espoirs à propos des effets produits par les flux financiers internationaux - l'un des facteurs de ce phénomène a certainement été la dynamique du développement des marchés financiers internationaux :

- Rien que sur les marchés des devises, ce sont aujourd'hui en moyenne 1 200 milliards USD qui sont échangés chaque jour, et jusqu'à 3 000 milliards USD dans certaines journées fébriles (au milieu des années 80, on échangeait chaque jour 150 milliards USD).

- Le chiffre réalisé sur les marchés des dérivés s'est particulièrement développé, pour atteindre les 80 000 milliards USD à la fin de l'année 2000 ; la plus grande partie de ces fonds sont engagés dans la garantie de positions de risque. Les dérivés sont des contrats dont la valeur découle du prix d'une valeur de base, comme des actions, des obligations ou des matières premières traitées en bourse.

- À l'heure actuelle, les investisseurs ne gardent leurs valeurs mobilières - même à long terme - que quelques jours.

- Les créances sur l'étranger communiquées par les instituts de crédit à la Banque des règlements internationaux s'élevaient à la fin de 2001 à environ 13 000 milliards USD, soit une multiplication par 10 par rapport à 1980 et une multiplication par 2 depuis 1990.

De plus en plus de pays ont libéralisé leurs marchés financiers et participent ainsi aux transactions financières au niveau mondial. En Europe, la création de l'union monétaire a produit un effet calmant.

Il ne fait aucun doute que le développement et le commerce de produits financiers innovateurs et de plus en plus complexes ont été un moteur de la croissance inégalée des marchés internationaux au cours des dernières années. Fondamentalement, ces instruments

permettent de traiter selon les règles du marché les risques qui sont à la base des affaires financières, et de les répartir ainsi sur plus d'acteurs.

D'un point de vue historique, le niveau élevé d'intégration des marchés financiers mondiaux n'est pas neuf comme tel. Si on le mesure à l'aune de la mobilité des capitaux, c'est-à-dire en comparant les transactions financières transfrontalières avec le produit national, ce n'est qu'en 2000 que l'on a retrouvé le niveau de 1914, où régnait déjà une circulation intense de capitaux.

Ce qui est nouveau aujourd'hui, ce sont surtout le nombre de pays impliqués dans les flux financiers internationaux, la vaste gamme de produits - crédits, actions, emprunts, devises, dérivés - et la vitesse à laquelle se déroulent les transactions financières. La combinaison résultant des volumes fortement accrus et de la possibilité de déplacer des capitaux à travers le monde en quelques secondes a engendré un potentiel de menace particulier pour le système financier mondial, qui est encore insuffisamment régulé dans de nombreux domaines.

La crise asiatique de 1997/98 a pris une valeur d'exemple de la sensibilité des marchés financiers internationaux face aux crises, dans la mesure où elle s'est muée en crise mondiale et a entraîné des coûts d'assainissement élevés dans les pays concernés et où, durant son déroulement, l'on a pu reconnaître clairement le rôle de cause et d'amplification de la crise joué par la politique économique nationale ainsi que les lacunes institutionnelles graves dans la politique économique et dans les systèmes financiers (manque de contrôle, d'institutions de garantie, de gestion du risque

1.3. Les entreprises multinationales, les investisseurs du marché financier et les organisations "citoyennes"

Aujourd'hui, les grandes entreprises multinationales capitalistes et les investisseurs des " marchés financiers ont pris un tel poids qu'ils se substituent en général aux administrations et aux Etats dans la prise de décisions d'intérêt général pouvant intéresser l'humanité toute entière. Ils le font le plus souvent dans l'anonymat et dans l'irresponsabilité, hors en tous cas des contrôles démocratiques externes s'imposant aux Etats.

Beaucoup agissent à l'intérieur des champs protégés par les puissances politiques dominantes. Certains cependant tendent à s'en affranchir et mènent avec leurs propres moyens des combats non seulement commerciaux ou industriels, mais aussi diplomatiques. Ce sont ces entités qui sont principalement responsables des conséquences économiques et politiques attribuées au phénomène de la mondialisation, que ces conséquences apparaissent comme négatives ou comme positives (il y en a !).

Ces nouveaux acteurs de la compétition darwinienne échappent en général aux réglementations et aux juridictions nationales. Les Etats ne peuvent donc prendre à leur égard de décisions impératives. Ils doivent négocier avec eux de puissance à puissance, même lorsqu'il s'agit d'entreprises entrant dans la même communauté d'intérêts géopolitiques. Ces négociations interviennent le plus souvent après les faits générateurs, donc plutôt pour réparer les dégâts éventuels que pour les prévenir. Les stratégies industrielles ou commerciales des firmes sont en effet généralement gardées confidentielles, sous prétexte de protection de la compétitivité.

2. L’interdépendance des politiques étatiques

Dans la conjecture actuelle, l'interdépendance entre les Etats ne cesse de croître avec le phénomène de mondialisation. Ainsi, toute action que peut mener un gouvernement quelconque peut avoir des répercussions sur les autres Etats du monde, d'où l'importance de mettre en place des institutions régulatrices efficaces, aussi bien au niveau national qu'au niveau international, afin de contrôler et de maîtriser ces interactions. Mais, la gouvernance étatique, comme la gouvernance mondiale, peut avoir des conséquences fâcheuses si elle est mal orchestrée.

En effet, selon l'OIT[1], la mondialisation peut offrir d'immenses opportunités de croissance et de prospérité économique pour tous les pays du monde quel qu'il soit, ceci à condition de mener de façon efficace et juste la gouvernance mondiale. Mais, il faut également que les objectifs économiques, sociaux et environnementaux soient coordonnés par des institutions compétentes afin de suivre une certaine cohérence. Le problème actuel est que la mondialisation est très mal menée puisqu'un certain nombre d'institutions internationales essentielles manquent, notamment en matière de réglementation de marché, et beaucoup de règles sont injustes pour les plus pauvres. Ceci explique la présence d'importantes inégalités entre les pays et entre les populations du monde.

En général, les Etats qui connaissent des dysfonctionnements importants dans leur gouvernance sont déchirés par des guerres civiles. Ce sont ceux dont le gouvernement mène une politique autoritaire, favorisant ses propres intérêts, sans souci des populations. Ce genre de gouvernement est en général une entrave aux progrès économique et social de son pays en raison parfois de ses déficiences, ou de celles de son administration, en matière de conduite d'une politique macro-économique. Ainsi, ces pays connaissent parfois des déficits budgétaires à répétition et des parties importantes de leur population vivant dans la misère ; tout ceci étant entretenu par des politiques allant à l'encontre des investissements dans le secteur d'activité de ces populations. Nous avons pu remarquer récemment la présence répandue de ce genre de gouvernement notamment en Afrique. Par exemple, la politique menée par le gouvernement du président Mobutu, au Zaïre, était caractérisée par un régime autoritaire, corrompu et dépourvu de rationalité. Ils ont favorisé leurs intérêts personnels en exploitant les richesses du pays et ont empêché l'investissement de celles-ci dans l'économie nationale en les déposant à l'étranger. Face à cela, des mouvements de rébellion se sont installés et on mit le pays en proie à la guerre civile.

Cependant, nous pouvons trouver des cas où les Etats sont régis par un système démocratique, mais dans lesquels les institutions ne sont pas adaptées à l'économie de marché. Nous pouvons notamment citer l'exemple des ex-Etats soviétiques pour lesquels le passage à l'économie de marché ne fut pas sans conséquences sur le fonctionnement inhérent de ces pays. La dislocation du régime de protection sociale eut pour conséquences une hausse importante du chômage et de la criminalité.

Ainsi, il est important voire indispensable de mettre en place des institutions aussi bien nationales qu'internationales afin de pouvoir favoriser le développement du pays concerné et par extension, de tous les pays du monde. Ces institutions permettront d'administrer efficacement toutes sortes de problèmes, qu'ils soient politiques, juridiques, ou même sociaux.

---

[1] Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. *UNE MONDIALISATION JUSTE – Créer des opportunités pour tous*.

Selon l'OIT[2], une bonne gouvernance doit se fonder sur un système politique démocratique sous l'égide d'un gouvernement réceptif aux besoins de la population. Ce gouvernement doit veiller au bon respect des droits et des libertés, notamment les droits de l'homme, la liberté d'expression, … Il doit également favoriser la liberté d'association en aidant par exemple au développement d'organisations de travailleurs afin de contribuer à la confrontation des divergences de pensées et d'intérêts. En effet, les droits des individus à un travail décent doivent être respectés et leurs revendications doivent pouvoir être entendue et traitées de façon efficace.

En bref, chacun doit pouvoir prétendre à une certaine protection sociale. Ainsi, nous avons pu remarquer au cours du XXème siècle, qu'un certain nombre d'acquis sociaux de l'Etat-providence, mis en place en Europe continentale au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, se sont maintenus. Cependant, les Etats-Unis et l'Angleterre ont suivi une politique opposée puisque leur système de protection sociale a connu une érosion progressive. Une grande partie des acquis sociaux ont petit à petit disparu donnant lieu à l'accentuation d'inégalités sociales, à l'émergence d'une certaine misère et à l'augmentation du chômage. Tout ceci est dû au caractère extrême qu'ont suivi les politiques néolibérales. Les populations victimes de ces mesures, connaissant la pauvreté, ne peuvent pas s'assurer des soins de santé aisément ni même un travail décent du fait du manque de formation qu'elles n'ont pu recevoir par manque de moyens financiers. L'accentuation de l'écart social entre les plus riches et les plus pauvres aux Etats-Unis s'est traduite par le fait que durant la période 1975 – 1995, 80 % des salaires de la force de travail a chuté de 18 %, en tenant compte des ajustements nécessaires à l'inflation. En revanche, de 1979 à 1989, les traitements annuels de ceux qui occupaient des postes de direction dans les entreprises privées se sont accrus de 19 % et de 66 %, après déduction d'impôts. De plus, le système de protection santé installé fonctionne d'une telle manière qu'il semble être réservé aux plus riches. En effet, il n'existe pas d'institution de sécurité sociale régie par l'Etat. Ainsi, pour pouvoir disposer d'une couverture santé, chacun doit cotiser auprès d'une mutuelle, ce qui fait que seuls les classes sociales les plus aisées de la population peuvent se permettre ce genre de démarche et donc elles sont les seules à pouvoir bénéficier d'une protection santé.

Comme nous l'avons vu, la mise en place d'institutions par les Etats au niveau national, voire international, permet, si elles sont bien gérées, d'éviter l'amplification des inégalités économiques et sociales aussi bien à l'intérieur de l'Etat qu'entre les Etats. C'est pourquoi, beaucoup d'institutions se sont créées pour traiter de problèmes internes à l'Etat considéré voire de problèmes internationaux. Pour exemple, nous pouvons citer l'ONU, le FMI, l'OMC, etc. Cependant, il subsiste encore des déficiences dans la gouvernance mondiale.

En effet, la répartition du pouvoir de décision des Etats du monde est très inégale puisqu'elle dépend en général de la puissance économique de l'Etat concerné. C'est le cas, par exemple, des membres permanents au Conseil de sécurité de l'ONU. De plus, non seulement le pouvoir de décision est inégalement réparti mais ces inégalités s'aggravent par la mise en place d'organisations restreintes, comme le G7 ou encore l'OCDE, des Etats les plus puissants de la planète financièrement qui prennent régulièrement des décisions ayant un impact mondial.

[2] Ibidem.

Ensuite, les décisions prises par les différentes institutions internationales font l'objet d'un manque de transparence puisqu'il n'y a pas d'exigence rigoureuse de vérification des positions prises et de leur justification. Aucune procédure n'a été mise en place pour cette tâche. Ainsi, les populations affectées défavorablement par les décisions prises n'ont aucune possibilité de réclamation au sujet des conséquences de celles-ci.

Pour finir, un manque de cohérence règne dans le système de gouvernance mondial actuel puisque les différentes institutions internationales sont aptes à prendre des décisions dans des domaines bien précis comme le commerce, l'environnement, etc. Mais, comme nous venons de le voir, aucun mécanisme n'a été mis en place afin de coordonner toutes les opérations. C'est pourquoi, les décisions prises par certaines organisations peuvent interférer avec les mesures ou les objectifs des autres.

3. Mondialisation et délocalisation

Le phénomène de délocalisation étant souvent propulsé sur le devant de la scène pour de multiples raisons, il est bon de revenir sur ce mot souvent utilisé à tort et dont la véritable portée demeure méconnue. En effet, on ne peut parler de phénomène de délocalisation stricto sensu que lorsqu'une entreprise ferme une usine en France et qu'elle la transfère dans un pays étranger, pour ensuite réimporter en France la production fabriquée[3].
Nous pouvons donc déjà remarquer qu'il y a là une profonde méconnaissance généralisée du sujet puisque les média font souvent appel à ce terme dans des conditions inappropriées.

Ainsi, pour émettre une première approche concrète du sujet, il est bon de préciser que les cas français sont assez peu nombreux. En effet, nous pouvons citer l'exemple récent de l'usine de Rennes de la société franco-italienne d'électronique ST Microelectronics (450 emplois), qui a décidé de délocaliser sa production à Singapour, ainsi que ceux de Majorette (Lyon) vers la Thaïlande, de Whirlpool (Amiens) vers la Slovaquie, ou de Camping Gaz (Lyon) vers la Chine[4].
Le phénomène n'est donc pas aussi répandu que l'on pourrait le croire.

Toutefois, pour en revenir à des explications plus théoriques, nous pouvons distinguer différentes raisons[5] pouvant motiver d'un point de vue généralisé les investissements directs :

- Une impossibilité de produire des quantités suffisantes dans le pays d'origine (notamment dans le cas de carence de ressources naturelles)
- Une impossibilité de vendre suffisamment dans le pays de destination pour diverses raison (soit la nature même du bien (tertiaire,..), soit pour causes de barrières protectionnistes)
- La possibilité de mieux satisfaire la demande dans le pays d'implantation (surtout dans l'optique de s'ouvrir de grands marchés)
- La possibilité de bénéficier d'avantages comparatifs macro-économiques dans les pays d'implantation, tels que de bas salaires

Pour justifier le phénomène de délocalisation, nous pouvons également considérer le fait que dans certains cas, celui-ci est nécessaire à la survie de l'entreprise. En effet, nous pouvons considérer la question en analysant les branches d'activité des entreprises concernées sous quatre angles différents :

[3] D'après un article de Libération daté du 25/03/2004
[4] Ibidem.
[5] Données par le livre LAFAY Gérard. *Comprendre la mondialisation*.

- Une menace d'importation peut peser sur les entreprises concernées
- Le phénomène de délocalisation peut avoir déjà été amorcé par la concurrence
- Le secteur peut déjà avoir eu recours à des licenciements massifs
- Des filiales à l'étranger peuvent déjà avoir été créées

Nous voyons alors clairement que la délocalisation peut assurer la survie de l'entreprise dans les trois premiers cas, même si ceci est synonyme de perte d'emplois dans le pays d'origine de celle-ci. Toutefois la création de filiale à l'étranger constitue un phénomène à part, puisque, bien qu'il fasse partie d'une dynamique d'expansion à l'étranger voulue par l'entreprise, elle ne peut dans un premier temps être classée dans la catégorie « délocalisation » stricto sensu. En effet, cette stratégie peut tout d'abord ne pas avoir d'impact direct sur la production dans le pays d'origine, puis, par la suite, entraîner la fermeture d'usines suite à un revirement stratégique voulue par la direction de l'entreprise. Ainsi, ce type de « délocalisation » est vraiment particulier et donc difficilement détectable.

Le phénomène de délocalisation, comme nous l'avons vu, peut être dû au facteur coût du travail. En effet, il faut savoir qu'en 1993, les conclusions d'une étude de la Direction de la recherche économique ont été que le salaire horaire moyen français était de 8,38 euros. Ce même salaire est de 2,29 euros en Tunisie, de 1,67 euros en Hongrie, de 1,37 euros en Chine, de 0,76 euros en Pologne, de 0,61 euros aux Philippines et descend jusqu'à 0,23 euros au Viêt-nam et 0,18 euros à Madagascar[6].

Ainsi, il devient évident que dans certaines entreprises dont le prix de revient du produit dépend grandement des coûts de production liés à la main d'œuvre, il est largement plus avantageux pour celles-ci de faire produire sa gamme ailleurs. Par exemple, dans le textile, le coût de la main d'œuvre représente un peu plus de 60% du prix de revient. Par ailleurs, comme un calcul simple permet d'établir que pour un salarié français, on peut employer 35 Vietnamiens ou 70 Russes, il devient alors évident pour les directions des entreprises concernées qu'il est beaucoup plus rentable de déplacer leur site de production.

Par ailleurs, sont aussi touchées par ce phénomène les industries manufacturières en général (vêtements, chaussures, jouets,…) mais également, plus récemment, certaines industries dites de « haute technologie » (notamment le secteur informatique).

[6] D'après des données collectées par l'encyclopédie en ligne Yahoo

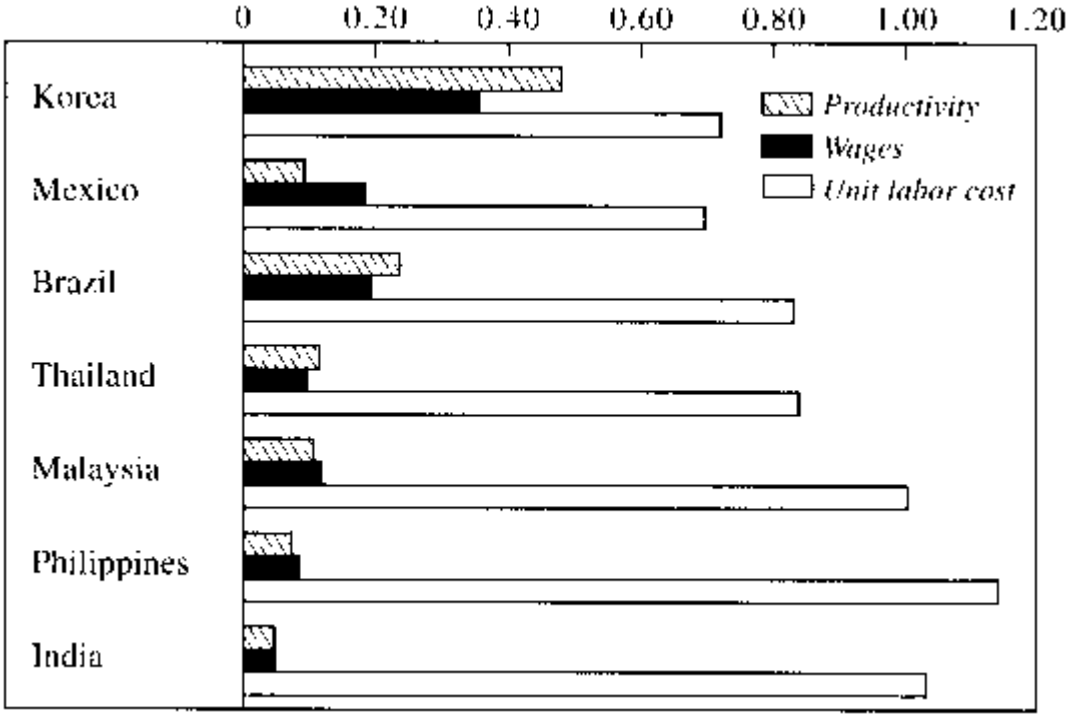

Figure II. 1. – Rapport Productivité/Salaire dans différents pays (base Etats-Unis = 1 ; 1990)[7]

Nous pouvons donc déduire de ceci que la mondialisation et son corollaire, la délocalisation, peuvent avoir diverses conséquences dans le pays d'accueil. Tout d'abord, nous pouvons considérer le fait que l'apport de nouvelles technologies dans ces pays en voie de développement peut être vue de manière positive. En effet, l'acquisition de nouvelles connaissances de ce type peut permettre à ces pays de développer à leur tour un certain savoir faire qui pourra leur être utile par la suite. Ainsi, ce phénomène de délocalisation permettrait d'aider ces pays à s'éveiller.
Pourtant nous pouvons également considérer le fait qu'il existe des aspects négatifs liés à la délocalisation dans ce pays. En effet, la politique de bas salaires permettant d'attirer de nouvelles entreprises n'est pas toujours bénéfique à la population : la précarité des emplois et du statut social est alors source de pauvreté des personnes employées de la sorte.
Ainsi, le bilan final est assez contrasté, la mondialisation pouvant avoir des aspects autant bénéfiques que négatifs dans ces pays cibles des délocalisations.

Nous pouvons également considérer le fait que la délocalisation entraîne certaines conséquences dans les pays d'origine des entreprises ayant eu recours à de telles pratiques.
En effet, comme celles-ci quittent le pays, des vagues de licenciement en découlent de manière logique. Cela explique par ailleurs la montée du chômage dans les pays développés.
Ce sont de telles conséquences qui effraient la plupart des occidentaux quand le sujet des délocalisations est abordé : ceci peut expliquer le rejet d'une partie de la population concernant tout ce qui a trait à la mondialisation.

La délocalisation est donc un thème sujet à de nombreuses question tant sur ses causes pouvant être diverses que sur ses conséquences nombreuses et sources de nombreuses

[7] D'après Golub 1999, 23

préoccupations, que ce soit dans les pays cibles ou sources de phénomène de transfert de production.

III. Impact environnemental de la mondialisation

1. Mondialisation et environnement

Le phénomène de mondialisation est souvent accusé d'être la principale cause actuelle de dégradation de l'environnement. En effet, on revient souvent à considérer deux impacts précis liés à l'internationalisation des échanges :

- Le phénomène de « dumping » environnemental (que nous analyserons plus en détail par la suite) qui correspond aux déplacements des industries les plus polluantes vers des pays aux normes environnementales sinon inexistantes, tout du moins plus souples, aurait de graves conséquences pour l'environnement de ces pays (épuisement plus rapide des ressources naturelles dû à une surexploitation de celles-ci, pollutions diverses plus concentrées)
- L'ouverture économique entraînée par la forte croissance générée par le phénomène de mondialisation entraînerait une intensification des productions des usines les plus polluantes, et donc des rejets de matière polluante plus massifs ?

Ces thèses défendues par les alter mondialistes peuvent toutefois être mises en perspective, puisque l'on peut voir les effets de la mondialisation sous différents angles. Ainsi, il est traditionnel d'étudier la question sous différents aspects (ou « effet ») qui ont été introduits par Grossman et Krueger[8] dans leur étude portant sur l'impact de l'ALENA sur l'environnement :

- L'effet de composition lié à une spécialisation de production de chaque pays induite par le commerce : celle-ci peut être considérée de manière positive comme négative. En effet, cette spécialisation peut permettre une meilleure utilisation des ressources naturelles (l'activité choisie en spécialité étant alors celle correspondant le mieux aux richesses naturelles offertes par le pays choisi) : ainsi, l'impact sur l'environnement ne serait que très faible, ce qui pourrait donc être vu de manière positive. Toutefois, en pratique, le coût des ressources naturelles étant plus bas (plus grande proximité et abondance), les entreprises ne se soucient pas alors d'établir des plans d'action économes en ressources naturelles. Il y a donc ici encore surexploitation possible et donc dégradation de l'environnement local.
  Toutefois, nous pouvons conserver l'idée d'une bonne distribution possible dans cette situation si des politiques locales sont établies en ce sens.
- L'effet d'échelle lié au phénomène d'amplification des émission de polluants dans le cas d'une période de forte croissance : il s'agit donc là d'un impact négatif.
- L'effet technique pouvant être mis en opposition avec l'effet d'échelle : en effet, l'apport de nouvelles technologies plus propres dans les pays en développement, ainsi que la libéralisation des échanges dans ces pays (entraînant de plus forts revenus ainsi qu'un nouveau d'exigence plus élevé du citoyen concernant son cadre de vie et donc son environnement) entraînerait la mise en place de normes environnementales au sein des législations locales.

Nous pouvons donc bien voir que la mondialisation peut être vue de manières différentes en ce qui concerne son impact environnemental.

Pour en revenir à la question intéressante du dumping environnemental, nous pouvons tout d'abord nous intéresser au schéma proposé par Baumol et Oates en 1988 (cf. annexes). Nous pouvons alors bien voir que le phénomène de mondialisation des échanges /

[8] GROSSMAN G., KRUEGER A. *Environmental impacts of a North American Free trade Agreement*.

délocalisation peut entraîner de fâcheuses conséquences d'un point de vue environnemental (risque de création de cercle vicieux poussant à la dégradation de l'environnement des pays les plus pauvres) : en effet, la création spontanée de « havres de pollution » entraînerait un déplacement des zones à fortes pollutions vers les pays du sud (alors découragés de mettre en place de réelles normes environnementales par peur de perdre leur avantage concurrentiel), mais, d'un point de vue global, l'environnement n'en souffrirait que davantage.

Toutefois ce modèle théorique ne s'applique que peu en pratique. En effet, le diagramme suivant montre bien que le ratio exportations/importations de produits polluants demeure en faveur des pays développés : ceux-ci ont donc conservés une industrie polluante bien que des normes environnementales plus strictes aient été instaurées.

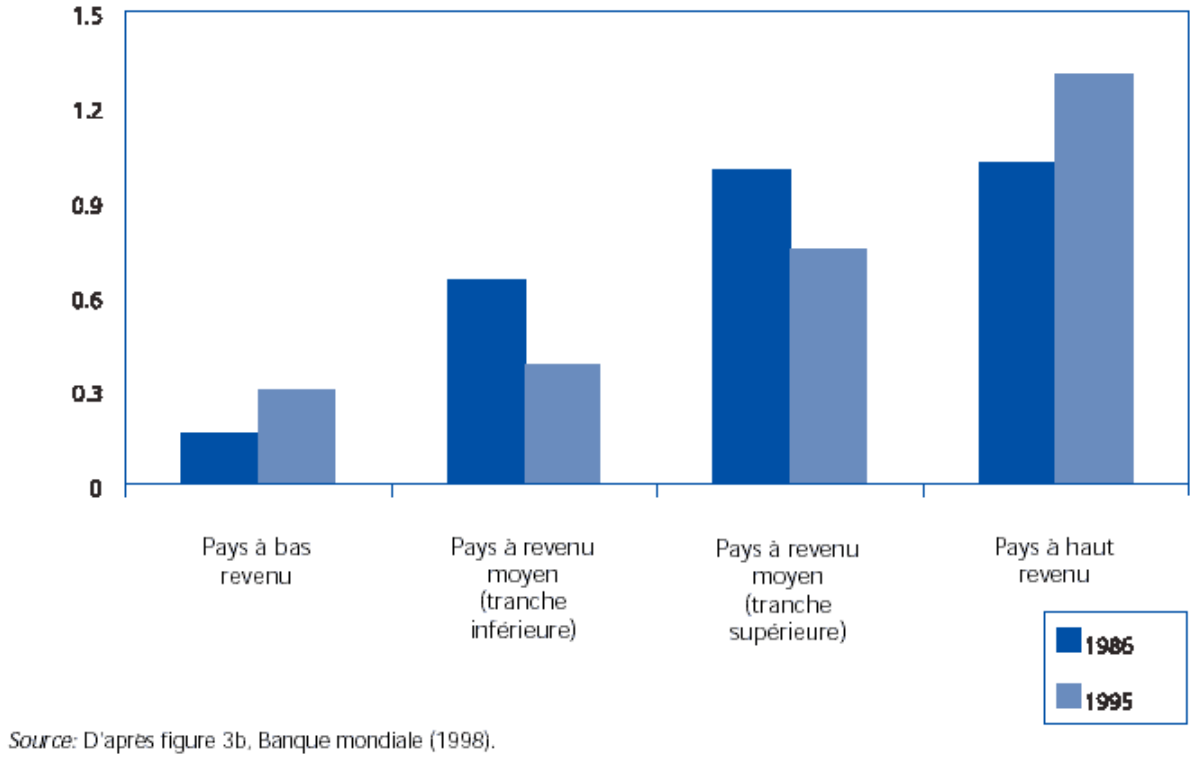

Figure III.1. – Ratio Exportation/Importation de produits à forte intensité de pollution[9]

On pourrait alors à juste titre penser que ceci serait dû à démantèlement progressif des normes environnementales des pays développés (comme certains cas isolés tendraient à montrer). Cependant, le cas le plus fréquemment rencontré est celui de la « paralysie réglementaire » : certains pays développés auraient peur d'édicter des normes environnementales plus contraignantes par peur de perdre en attrait territorial. De plus, les nombreuses craintes concernant le phénomène de délocalisation ont eu pour effet d'ajourner des réformes environnementales.
Nous pouvons donc aisément en déduire qu'il y a une nécessité d'établir une véritable coopération internationale à ce propos ainsi que définir des normes communes entre les différents pays.

[9] Rapport d'information n° 233 (2003-2004) de M. Serge LEPELTIER, fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification, déposé le 3 mars 2004

Un autre point pouvant entrer en jeu concerne le rapport existant entre croissance et dégradation de l'environnement. Pour ceci, nous pouvons nous appuyer sur la courbe environnementale de Kuznets

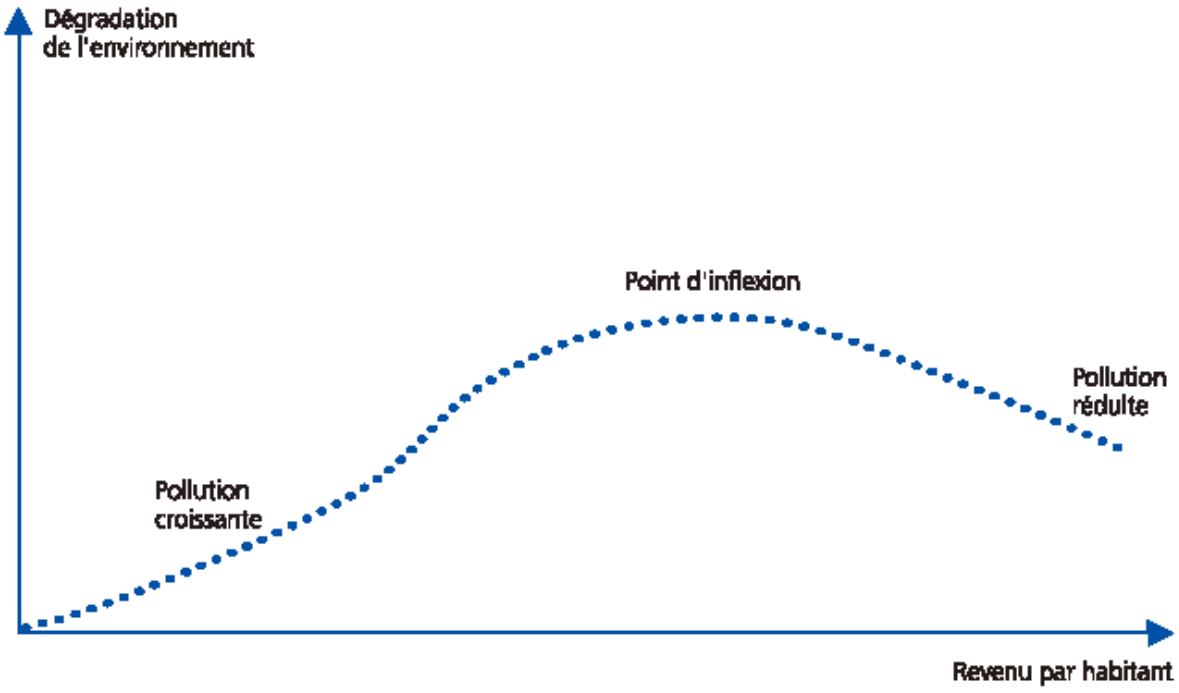

Figure III.2. – Courbe Environnementale de Kuznets[10]

Cette courbe repose sur l'hypothèse selon laquelle l'environnement serait un bien supérieur, et c'est pourquoi les pays les plus riches chercheraient à le conserver.
Toutefois, cette vision peut être contestée, certaines études montrant que cette courbe n'est valide que pour certains polluants (notamment quand on considère le cas des polluants non localisés (CO2, etc.…) qui ne peuvent franchir les frontières et donc ne peuvent être gérés localement).

Pour en revenir au cœur du sujet, nous pouvons également remarquer que beaucoup de griefs sont adressés à l'OMC souvent accusée de privilégier les grandes entreprises au détriment de l'environnement (par exemple en s'opposant à certaines législations nationales portant sur l'environnement mais étant considérés comme anticoncurrentielles). Toutefois, ici encore, ce point de vue défendu par les alter mondialistes peut être mis en perspective, puisque, l'OMC essaie également de réduire les atteintes à l'environnement en luttant notamment contre certaines subventions agricoles ou encore celles à la pêche (directement responsable de la surexploitation des stocks).
En effet, l'OMC ne s'intéressant en général qu'à la qualité du produit final dans l'interdiction d'importer, sans référence au mode de production, il est normal que l'on puisse parfois trouver dans ses décisions des mesures contradictoires.

Enfin, un autre problème relativement peu abordé est celui concernant la dissémination de parasites[11], de maladies ou d'espèces invasives due à la mondialisation.

[10] Ibidem.

Ainsi, des ravages parmi les cultures locales peuvent être générés par la simple prolifération d'un insecte étranger importé par erreur d'un pays étranger. Il s'agit donc là d'un problème préoccupant car il peut entraîner de graves conséquences vis-à-vis d'un écosystème local (pouvant aller jusqu'à sa destruction) et même vis-à-vis des populations locales (arrivée de nouvelles maladies).
Même si la part de dissémination d'organismes étrangers invasifs peut être imputable au simple tourisme, il ne faut tout de même pas oublier que le transport de marchandises demeure le principal vecteur de ce type de phénomène.
Cette externalité due à la mondialisation étant souvent négligée, les moyens mis en œuvre pour lutter contre sont par conséquent ridiculement faibles : il faudrait donc agir sur ce point, même si la menace peut souvent être prise à la légère.

La mondialisation a donc un fort impact sur l'environnement comme nous l'avons vu. En effet, que ce soit au niveau de la production industriel, des réformes liées à celle-ci, ou encore vis-à-vis du phénomène de dissémination d'organismes invasifs liés aux moyens de transports internationaux mis en place pour son bon fonctionnement, il y a vraiment une nuisance possibles vis-à-vis de l'environnement, même si ces points de vue peuvent être, comme nous l'avons vu, relativisés.

2. Changements climatiques et conventions internationales

Le changement climatique : l'un des enjeux controversés de la mondialisation

2.1. Les enjeux

Le réchauffement climatique est sans aucun doute le principal enjeu environnemental du XXIè siècle. La nature même de ce problème d'envergure mondiale – les principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre étant les pays industrialisés, alors que les conséquences du réchauffement peuvent atteindre l'ensemble de la planète, et en particulier, les petits pays insulaires, les pays ayant des zones littorales de faible élévation, les pays arides ou semi-arides, sujets à la sécheresse,… [12]

La convention de Rio

Ce problème ne pouvant être résolu que dans un cadre international, des négociations sur le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre ont donc pris place dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. La première d'entre elles fut le « Sommet de la Terre », qui prit place à Rio en 1992. A la suite de cette convention, un objectif fut fixé : "stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique". [13] La convention de Rio a été ratifiée par 175 Etats et la Communauté européenne. Ces pays signataires sont regroupés en deux catégories :

- Les pays « de l'annexe 1 », i.e. les pays prêts à réduire leurs émissions. Cette catégorie regroupe essentiellement des pays développés.

---

[11] BUREAU Jean-Christophe, GOZLAN Estelle. *Les risques de la mondialisation : agriculture, alimentation, environnement.*
[12] cf. texte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, article 4.8
[13] Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, article 2

- Les pays « de l'annexe 2 », i.e. les pays qui ne sont pas prêts à réduire leurs émissions. Cette catégorie regroupe essentiellement des pays en voie de développement.

Le protocole de Kyoto

A la suite de la convention de Rio, d'autres conventions réunissant les mêmes parties ont été prévues, dans le but, notamment, des protocoles d'action – dont le protocole de Kyoto. Ce dernier a été soumis à discussion lors de la troisième de ces Conférence des Parties à Kyoto en décembre 1997. 161 pays ont participé à cette conférence. Après avoir signé le protocole, les parties signataires doivent ensuite le ratifier avant d'être liées par ce dernier - et avant d'entrer en vigueur, le protocole doit être ratifié par au moins 55 pays, ces parties devant représenter au moins 55% des émissions de CO_2 en 1990. L'objectif de ce protocole est la réduction collective des gaz à effet de serre de 5,2 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2008-2012. Ainsi, selon les dispositions du protocole, les États-Unis devraient réduire leurs émissions de 26 % par rapport aux prévisions actuelles pour 2010, l'Union européenne de 15 % et le Japon de 12 %.

La conférence de La Haye

La conférence de La Haye est, tout comme la conférence de Kyoto, une réunion de toutes les parties signataires de la convention de Rio. Ses objectifs devaient être de parvenir à un accord sur les moyens acceptables de réduction des émissions, et en particulier sur le plus controversé d'entre eux : les permis d'émission, souvent dénoncé comme « un droit à polluer »

Ex. d'application des permis d'émission : *« L'entreprise A n'a pas de problème pour* [réduire ses émissions]. *En fait, elle pourrait même aller assez facilement jusqu'à 20% de réduction. Par exemple, elle produit son électricité sur place à base de charbon et va remplacer cette vieille unité par une centrale à gaz.*

L'entreprise B va avoir beaucoup de mal à faire mieux que 5%, quels que soient ses moyens financiers : c'est une entreprise de transport, et il n'y aura pas de camions économes disponibles avant 2 ans.

L'idée du permis négociable est que l'entreprise A et l'entreprise B "s'arrangent entre elles" pour que le résultat de A+B soit effectivement une baisse de 10%. Concrètement, A va "vendre" à B les économies que A peut faire facilement et B très difficilement »[14]

2.2. Les polémiques

Polémiques d'ordre environnemental

La convention de Rio et le protocole de Kyoto présentent une faille majeure : la concentration de gaz à effet de serre "qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique" est inconnue, étant donné que le niveau actuel n'a aucun précédent historique. Par conséquent, il est tout simplement impossible de tirer profit de l'expérience passée pour déterminer le seuil « limite » où tout danger serait écarté.

[14] JANCOVICI Jean-Marc, www.manicore.org

Par ailleurs, "l'effet retard" du réchauffement par rapport aux concentrations en gaz à effet de serre est à prendre en compte. Il est fort possible que la « cote d'alerte » soit déjà dépassée – c'est même très probable : il suffit de lire, par exemple, le rapport de synthèse du GIEC de 2001 à l'intention des décideurs) pour s'en convaincre ;

Pour ne citer que quelques indicateurs climatiques :
« Jours chauds/indice de chaleur Augmentation (probable).
Fortes précipitations Augmentation aux latitudes nord moyennes et supérieures (probable).
Jours froids/de gel Diminution pour la quasi totalité des zones terrestres au cours du XXe siècle (très probable).
Fourchette de températures à la surface diurnes Diminution entre 1950 et 2000 sur les zones terrestres ; augmentation deux fois plus rapide des températures minimales nocturnes que des températures maximales diurnes (probable).
Concentration atmosphérique de HFC, PFC et SF6
Température à la surface dans l'hémisphère Nord
Augmentation de 5 à 10 % au cours du XXe siècle dans l'hémisphère Nord (très probable), mais diminution sur certaines régions (Afrique du Nord et occidentale et certaines parties de la Méditerranée, par exemple).
Précipitations continentales
Absence accrue de précipitations en été et augmentation de la sécheresse associée dans quelques zones (probable). Dans certaines régions, telles que certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, on a observé une augmentation de la fréquence et de l'intensité de la sécheresse au cours des dernières décennies. »[15]

Face aux conséquences déjà fort probables des émissions de gaz à effet de serre, les engagements du protocole de Kyoto (se ramener à quelques pourcents en dessous des niveaux d'émissions de 1990) semblent quelque peu insuffisants face à la gravité de la situation.

Polémiques à l'échelle internationale

Les controverses ont débuté en décembre 1997, lors des négociations de Kyoto. En effet, deux visions opposées de la situation et des solutions possibles s'y opposaient déjà : tandis que les Etats-Unis proposaient de ramener, vers 2012 leurs émissions au niveau de l'année 1990, tandis que l'Union Européenne défendait une réduction globale des pays industrialisés de 15 % par rapport à l'année 1990. Par ailleurs, les Etats-Unis proposaient également la création d'un marché international de « permis d'émission. » Le protocole de Kyoto tel que défini actuellement forme un compromis entre ces deux visions.

Lors des négociations de La Haye, ces deux visions se sont de nouveau opposées : tandis que les pays se définissant comme « progressistes », menés par pour refuser notamment le principe du marché international des « droits à polluer. », les Etats-Unis se sont retirés des négociations (ainsi que le Canada, le Japon, l'Australie,…)

A consulter : le « Kyoto Protocol Thermometer », indiquant les progrès des ratifications avant la mise en application, et indiquant également (lien what if ?) le statut du protocole si d'autres parties venaient à le signer.

[15] rapport du GIEC , disponible sur http://www.ipcc.ch/pub/un/syrfrench/spm.pdf

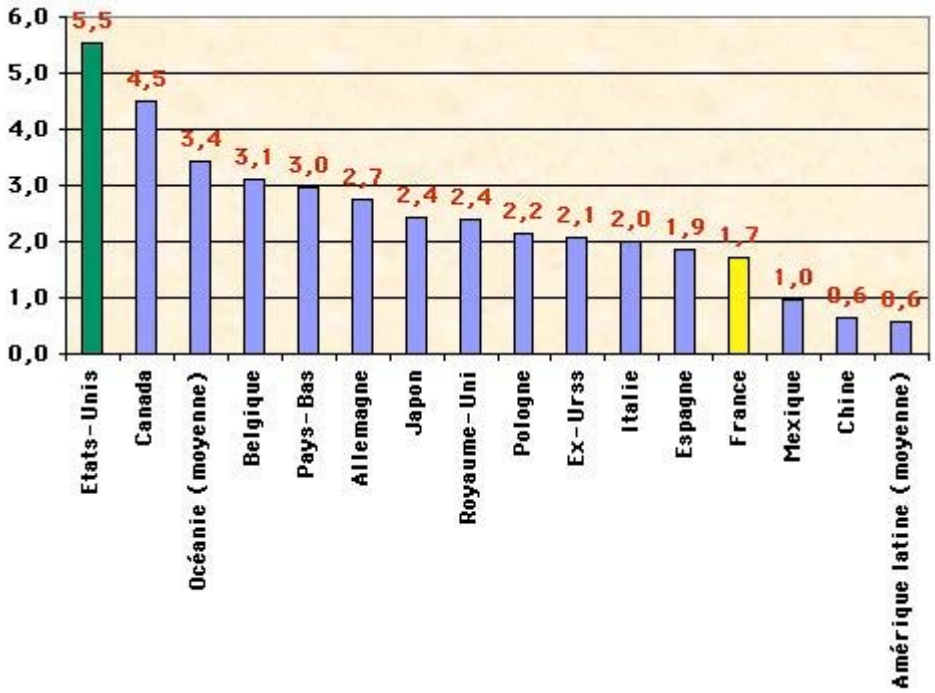

Figure III. 3. – Emissions de CO_2 par habitant en 1999, puits de CO_2 inclus, en tonnes équivalent carbone.
Les Etats-Unis occupent la seconde place des émissions par habitant pour les "grands" pays, c'est-à-dire ceux qui comportent plus de 10 millions d'habitants, derrière l'Australie (non représentée sur le graphique).[16]

Force est toutefois de constater que malgré sa position de champion du protocole de Kyoto, l'Union Européenne connaît également des difficultés à atteindre les objectifs qu'elle s'est elle-même fixés : « [le rapport de suivi] *indique une augmentation de 0,3 % a été constatée en 1999-2000 ; un chiffre qui est passé à 1 % en 2000-2001, même si le total demeure inférieur aux taux de l'année de référence. Si les émissions de certains gaz, comme le méthane, ont baissé, les quantités de CO_2 ont quant à elles augmenté. « C'est inquiétant car le CO_2 représente le gros des émissions – 82 % – et est étroitement lié à la consommation d'énergie » a admis la commissaire.* » [17]

La commission se montre également pessimiste en ce qui concerne les objectifs du protocole de Kyoto. Si l'on maintient les politiques actuelles, l'Europe devrait tout juste atteindre le niveau d'émissions de 1990. L'U.E. devrait donc, si les politiques environnementales se poursuivent à l'identique, dépasser ses objectifs pour 2010 de 7,5 %. [18]

Le réchauffement climatique concerne également, et au premier chef, les disparités entre pays du Nord et du Sud. Comme nous l'avons vu plus haut, la manière de considérer ces disparités engendra de nombreux conflits entre pays développés. Le protocole de Kyoto apporte une solution possible à ces disparités : le MDP (mécanisme de développement propre) prévus par l'article 12 du protocole de Kyoto. Ce mécanisme permet au pays développés de financer des projets dans les PVD, ayant pour but de réduire les émissions de ces derniers. Les émissions ainsi réduites peuvent alors être prises en compte par les pays ayant financé le projet dans le cadre des objectifs fixés par le protocole.

[16] JANCOVICI Jean-Marc, <www.manicore.com>
[17] L'environnement pour les européens, Magazine de la direction générale de l'environnement. *Le Protocole de Kyoto retient son souffle*
[18] Ibidem. cf. graphes prévisionnels du rapport de la commission, disponibles sur <http://europa.eu.int/comm/environment/climat/pdf/emissions_graphs.pdf>

Toutefois, ce système suscite également une importante controverse : en effet, il profite essentiellement les pays en voie d'industrialisation, aux émissions importantes (tels que l'Inde ou la Chine), désavantageant ainsi les pays peu voire pas du tout industrialisés – qui ne seront pourtant pas les derniers touchés par les conséquences probables du réchauffement : « *Ainsi, ce système* (le MDP) *ne concernera probablement pas les Inuits ou les Micronésiens. Paradoxalement, celle-ci donne une prime aux pays pollueurs. Au Bangladesh, où les émissions de gaz à effet de serre sont négligeables (moins d'une voiture pour 1 000 personnes), le besoin de réduire les émissions est pour l'instant inexistant et ne permet donc pas de dégager des incitations sous forme de crédits carbone.* »[19]

Evidemment, point n'est besoin de rappeler que le Bangladesh et la Micronésie seront très probablement, du fait de leur situation géographique et de leur faible altitude, les premiers pays à être touchés par l'élévation du niveau de la mer.

Même si l'on peut tout à fait admettre qu'il représentait un pas dans la bonne direction, le protocole de Kyoto semble bien insuffisant par rapport à l'ampleur du problème. Le problème du réchauffement climatique est l'un des points où la problématique de l'environnement rejoint celle de la mondialisation : une solution d'envergure internationale serait indispensable, pour sinon résoudre le problème, du moins en limiter les conséquences. Toutefois, face à la controverse générale entourant le protocole de Kyoto, et son échec qui semble désormais imminent laisse peu de place à l'optimisme quant à une solution de plus grande envergure, qui semble pourtant nécessaire.

Le problème du réchauffement climatique est un exemple de situation ne pouvant être réglées que par la concertation internationale, concertation qui semble pourtant bien insuffisante actuellement.

3. L'influence de la société de consommation

Nous l'avons vu précédemment, la mondialisation est une cause d'accentuation de la polarisation du monde entre les pays pauvres et les pays riches. Ainsi, les pauvres deviennent de plus en plus pauvres et les riches toujours plus riches. En effet, selon le PNUD[20], le revenu moyen par habitant dans les pays d'Afrique sub-saharienne et les pays les moins avancés était, en 1998, 18 fois inférieur à celui des pays de l'OCDE alors qu'il n'était que neuf fois moindre en 1960. Cela ne va pas sans affirmer que d'importantes différences de conditions de vie existent entre ces deux pôles : d'un côté les pays du Nord où règnent une production et une consommation importantes ; de l'autre, les pays du Sud qui connaissent une misère importante et dont les productions ne parviennent pas à s'imposer sur les marchés internationaux. Ces deux facteurs ne sont pas sans impact sur l'environnement.

En effet, les pays les plus pauvres sont contraints d'exploiter leurs ressources naturelles de façon plus intense afin de survivre. La croissance de la population mondiale accentue également cette surexploitation puisque les besoins en nourriture augmentent alors. Ainsi, ce phénomène entraîne une perturbation des écosystèmes par un épuisement des ressources aussi bien animale que végétale. On assiste alors à l'extinction d'innombrables espèces dans le monde.

D'autres ressources, comme l'eau ou les forêts, sont également détériorées. En effet, les pays pauvres, en Afrique notamment, ont pour tradition le travail de la terre. Les besoins

[19] SINAI Agnès. *Le Sud se divise sur le front climatique.* Le Monde Diplomatique, février 2004
[20] PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain 2001*.

de nourrir une plus grande population obligeant l'agriculture d'augmenter sa surface d'exploitation incite à la déforestation dans la plupart des régions du monde. Mais, l'agriculture n'est pas la seule cause des déforestations. En effet, la consommation mondiale de bois de feu a doublé ces 50 dernières années. Selon le Worldwatch Institute, la croissance démographique en serait la principale cause.

Le phénomène de déforestation a également une incidence sur la biodiversité, l'érosion des sols mais aussi la désertification. Il est particulièrement important voire préoccupant dans des pays comme le Bangladesh, Haïti, l'Inde, le Sri Lanka, mais également la Côte d'Ivoire, Madagascar ou encore la Malaisie. Selon les Nations Unies, le processus de déforestation a atteint aujourd'hui un niveau mondial très avancé et progresse actuellement d'environ 200 000 km² par an.

Pour ce qui est des ressources en eau, celles-ci sont d'autant plus nécessaires que la population est importante aussi bien pour sa consommation courante que pour les besoins de l'industrie ou encore de l'agriculture. En effet, la croissance de la population implique un accroissement des besoins en irrigation des terres agricoles. Ce phénomène entraîne une raréfaction en eau puisque selon l'Organisation Météorologique Mondiale, l'eau est utilisée, dans certaines régions très peuplées, à un rythme plus important que celui de son renouvellement naturel. C'est pourquoi, les pays, dont l'économie dépend principalement de l'agriculture, en Afrique par exemple, connaîtront une crise importante de pénurie d'eau.

Mais, la misère de la population joue aussi un rôle dans la dégradation des ressources en eau. En effet, dans les pays les plus pauvres, les peuples vivent dans des conditions sanitaires malsaines. Selon le FNUAP[21], on compte près de 60 % des 4,4 milliards de personnes vivant dans les pays en développement qui n'ont pas accès à l'assainissement de base et un quart qui manquent de logement adéquat. Cette salubrité se fait surtout ressentir en périphérie des zones d'urbanisation des pays les plus pauvres puisque l'absence de recyclage des eaux usées dû à un manque d'infrastructures entraîne des problèmes sanitaires majeurs. Les fleuves en aval des grandes villes "ressemblent à des égouts à ciel ouvert", selon le Secrétaire général des Nations Unies. Ceci n'est pas sans incidence sur les capacités de production des sols. Selon le PNUD[22], 2 milliards d'hectares des sols de la planète, correspondant à la superficie de l'Amérique du Nord, subissent des dégradations aussi bien par une pollution sanitaire (que nous venons d'évoquer) que par l'utilisation de pesticides, d'engrais par l'agriculture intensive ou encore les rejets de produits chimiques par les industries. Cela nuit gravement à la subsistance des populations vivant sur les terres arides. Or, toujours selon le PNUD, 900 millions de pauvres vivant dans les zones rurales tirent la majeure partie de leur subsistance des ressources naturelles. On constate alors de graves problèmes de maladies et d'infection auprès de ces populations, des problèmes de productivité agricole et donc de développement économique, ce qui les fait alors entrer dans un cercle vicieux de la misère.

De plus, plus la population croît, plus la consommation augmente et par suite, plus le nombre de déchets à traiter est important. L'absence de ramassage et de traitement régulier des déchets peut engendrer des problèmes sanitaires majeurs. On compte en moyenne aujourd'hui, dans les grandes villes, aussi bien des pays en développement que des pays développés, que 30 à 50 % des ordures ne sont pas ramassées. Selon le FNUAP[23], seulement

[21] UNFPA. *Les niveaux de développement et leur impact sur l'environnement.*
[22] PNUD. *Rapport de développement humain 2003.*
[23] UNFPA. *Les niveaux de développement et leur impact sur l'environnement.*

3 % des 130 millions de mètres cubes de déchets solides des ménages ramassés par les communes en 1997 dans la Fédération de Russie ont atteint les usines de traitement et les incinérateurs.

Ainsi, la consommation est un problème majeur dans les liens entre la population et l'environnement. Toutes les ressources de la planète sont mises à contribution pour les diverses activités humaines : les besoins en alimentation, en logement, en habillement et en transport sont comblés par des ressources comme le sol arable, l'eau, le pétrole, le gaz et le bois. Durant le XXème siècle, la population mondiale a connu une croissance sans précédent atteignant aujourd'hui plus de 6 milliards d'individus alors qu'elle ne comptait que 1,5 milliard au début du siècle[24]. Ceci a eu une grande influence sur la consommation qui est allée dans le même sens mais qui s'est inégalement répartie sur l'ensemble de la planète. Il a été estimé qu'au niveau mondial, le quintile de la population qui vit dans les pays à revenu le plus élevé représente 86 % des dépenses totales de consommation privée alors que le quintile le plus pauvre n'en représente que 1,3 %[25]. On prévoit que l'augmentation de la population des Etats-Unis dans les 50 prochaines années, qui ajoutera environ 111 millions de personnes, élèveront la consommation d'énergie des Etats-Unis d'un niveau équivalent à celui de la consommation d'énergie actuelle de l'Afrique et de l'Amérique latine réunies[26].

	Pourcentage consommé par la population des pays industrialisés	Pourcentage consommé par le quintile le plus pauvre de la population mondiale, qui vit dans les pays en développement
Total des ressources énergétiques	58	< 4
Viande et poisson	45	5
Papier	84	1,1
Véhicules	87	< 1
Lignes téléphoniques	74	1,5

Source : *Programme des Nations Unies pour le développement, 1998*

Figure III. 4. - Niveaux de consommation, des plus riches aux plus pauvres

Cet accroissement des inégalités de modes de consommation se traduit par le fait que plus les populations s'éloignent de la pauvreté (c'est le cas des pays industrialisés), plus la consommation de produit de seconde nécessité comme les voitures, les ordinateurs, etc. est importante. La production et la consommation accrue de ce modèle occidental et qui ne cesse de s'étendre mondialement prive ainsi les pays les plus pauvres des ressources indispensables à leur survie. Ceci a également un impact sur l'abondance des déchets qui perturbe voire détruit des écosystèmes sur toute la planète quand ils ne sont pas recyclés.

Face à cette importance de la consommation des pays riches ayant une influence sans cesse grandissante sur les conditions de vie des plus pauvres et ainsi sur l'environnement, des mesures sont à prendre dans un certain nombre de domaines. Tout d'abord, les modes de consommation des citoyens, notamment ceux des pays occidentaux, doivent être remis en question afin d'éviter le gâchis de ressources et la surconsommation. En effet, à l'heure

[24] BIRABEN Jean-Noël. *L'évolution du nombre des hommes*. Population et sociétés.
[25] Programme des Nations Unies pour le Développement, 1998 ; et BROWN Lester R., FLAVIN Christopher, FRENCH Hilary et al. (Worldwatch Institute). *State of the World 2001*.
[26] UNFPA. *Les niveaux de développement et leur impact sur l'environnement*.

actuelle, l'empreinte écologique moyenne mondiale est d'environ 2,5 ha par personne par an, sachant que la consommation d'un européen est de 5 ha et celle d'un américain de 10 ha. Ainsi, si ce mode de consommation perdure, il ne restera plus de ressources disponibles pour subvenir aux besoins des générations futures. En effet, si la culture de consommation européenne s'était répandue sur toute la planète, il nous faudrait 3 planètes équivalentes à la Terre pour subvenir aux besoins de tout le monde[27]. Ainsi, il faut bien entendu trouver un compromis entre développement économique et développement durable. Pour cela, les richesses au niveau mondial doivent être mieux réparties afin de mettre fin à la pauvreté et la faim. De plus, des mesures de sauvegarde des ressources naturelles et de respect de l'environnement doivent être mises en application par les politiques nationales, en particulier celles des pays riches. Il s'agit là du cadre d'un certain nombre des Objectifs du Millénaire établis lors du Sommet du Millénaire pour le développement en septembre 2000. Cependant, les Etats ne sont pas uniquement impliqués dans ces problèmes qui, loin d'être restés régionaux, constituent à l'heure actuelle, un enjeu planétaire. En effet, les entreprises, plus particulièrement les multinationales, dont l'influence de certaines égale celle des Etats, doivent également prendre des mesures dans cette direction.

Conclusion

La mondialisation, mouvement de rapprochement des économies mondiales, compte déjà une longue histoire d'opposition entre libre-échangistes et protectionnistes. Elle est

[27] Agir21. *AGIR21, L'avenir positivement*.

devenue, cependant, le phénomène majeur de notre époque ; vouée à l'expansion, c'est à son diapason que se mettent les économies nationales.

Face à l'évolution progressive des marchés financiers, au poids croissant des investisseurs financiers tandis que le rôle des Etats-Nations traditionnels s'amenuise, la mondialisation suscite d'importantes controverses. N'ayant pas encore tenu toutes ces promesses - ce que d'aucuns attribuent au manque d'institutions essentielles de régulation des marchés, la mondialisation soulève de nombreux problèmes pour le moins épineux pour les Etats : à commencer par les délocalisations, phénomène semble-t-il inexorable des pays développés, accusées de creuser les inégalités entre le Nord et le Sud, et de placer le marché de l'emploi des pays développés dans une situation précaire.

Mais l'impact environnemental de la mondialisation ne saurait être négligé : "dumping" environnemental, augmentation de la production des usines les plus polluantes, diffusion d'organismes invasifs, le bilan au passif de la mondialisation semble bien lourd, surtout si l'on y ajoute celui du mode de consommation occidental. Il convient de se rappeler, toutefois, que ce point de vue peut être relativisé, particulièrement si l'on garde en mémoire que nombre de problèmes environnementaux, et au premier chef le réchauffement climatique ne peuvent être résolus que par la concertation internationale, et par une approche globale de la situation.

Il semble un peu tôt pour tirer le bilan de la mondialisation, alors que cette mutation profonde des sociétés et cultures du monde est encore loin d'être achevée. Certaines certitudes demeurent : en particulier, si le phénomène pourrait éventuellement se ralentir, il n'en demeure pas moins inévitable, et il est tout aussi certain que son impact à tous les niveaux et à toutes les échelles, sur les sociétés humaines comme sur l'environnement naturel sera considérable. Il est à supposer que comme tous les changements d'importance survenus dans l'histoire de l'humanité, la mondialisation aura ses conséquences négatives comme ses avantages. Il nous reste à espérer – et à travailler collectivement en ce sens - que ce changement parvienne à tenir les promesses faites en son nom.

Annexe

LES EFFETS DU LIBRE ÉCHANGE SUR L'ENVIRONNEMENT D'APRÈS LE MODÈLE DE BAUMOL ET OATES (1988)

Hypothèses du modèle :

Deux pays, un pays développé et un pays en développement, sont producteurs d'un même bien ; deux techniques de production de ce bien sont disponibles : l'une est respectueuse de l'environnement, tandis que l'autre est plus polluante ; le pays pauvre utilise le procédé de production polluant, alors que le pays riche a recours au procédé « propre » qui est aussi plus cher.

Résultats du modèle : l'instauration d'un régime de libre-échange entre les deux pays conduit aux résultats suivants :

(1) l'utilisation du procédé de production polluant dans le pays pauvre a pour effet de diminuer le prix du bien au niveau mondial, et donc d'augmenter la demande pour ce bien ;

(2) l'utilisation du procédé polluant assure au pays pauvre un niveau de production nationale plus élevé ;

(3) en conséquence de l'augmentation de la demande pour le bien et de la part croissance de sa production dans le pays pauvre, les émissions polluantes augmentent ;

(4) à long terme, s'il continue d'utiliser le procédé polluant, le pays pauvre va consolider son avantage comparatif dans la production du bien considéré, et le pays riche se spécialisera dans d'autres productions.

SOURCES:

- *Rapport d'information n° 233 (2003-2004) de M. Serge LEPELTIER, fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification, déposé le 3 mars 2004*
- *W.J. Baumol et W.E. Oates, The Theory of Environmental Policy, Cambridge University Press, 1988*

Index – Lexique

A.L.E.N.A. (page 19) : accord de libre échange nord américain

Alter (anti) mondialisme (page 9) : mouvements contestataires du phénomène de mondialisation (ATTAC, Confédération Paysanne, Amnesty International, Greenpeace, ...)

Autarcie (page 5) : paroxysme du protectionnisme

Bloc or (page 5) : le 23 Juillet 1933, la France, l'Italie, la Suisse, les Pays bas, la Belgique, la Pologne s'allient sous la bannière du Bloc Or, principalement pour lutter contre la politique de dépréciations des Etats-Unis

Charte de la havane (page 5) : complément aux accords du GATT

C.N.U.C.E.D. (page 6) : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

Convention cadre des nations unies (page 22) : traite des changements climatiques

Conférence de La Haye (page 23) : une réunion de toutes les parties signataires de la convention de Rio. Ses objectifs devaient être de parvenir à un accord sur les moyens acceptables de réduction des émissions

Convention de Rio (page 22) : négociations sur le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre

Dumping environnemental (page 19) : déplacements des industries les plus polluantes vers des pays aux normes environnementales sinon inexistantes, tout du moins plus souples

Empreinte écologique (page 29) : estimation de la superficie dont la Terre a besoin pour subvenir aux besoins d'un individu donné sans épuisement de ressource

Etat-providence (page 15) : (welfare state) extension de l'intervention de l'état dans le domaine économique et social

F.M.I. (page 7) : fond monétaire international

F.N.U.A.P. (ou U.N.F.P.A.) (page 27) : fond des nations unies pour la population

G.A.T.T. (page 5) : dispositions concernant les tarifs douaniers et le commerce

G.I.E.C. (page 24) : groupe international d'experts sur le climat

G7 (page 15) : sommet entre les 7 (maintenant 8) pays les plus industrialisés du monde : Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, japon, Royaume-Uni (Russie)

Homestead act (page 4) : (1862) garantie d'un lopin de terre aux immigrés en Amérique

I.D.E. (page 6) : investissements directs à l'étranger
Libre-échange (page 5) : "laissez faire, laissez passer" (marchandises, capitaux, hommes)

M.D.P. (page 25) : mécanisme de développement propre : permet aux pays développés de financer des projets dans les P.V.D., ayant pour but de réduire les émissions polluantes de ces derniers

Objectifs du Millénaire (page 29) : objectifs définis lors du sommet du millénaire

O.C.D.E. (page 15) : organisation pour la coopération et le développement économique

O.I.T. (page 14) : organisation internationale du travail

O.M.C. (page 6) : organisation mondiale du commerce

O.M.M. (page 27) : organisation météorologique mondiale

O.N.U. (page 15) : organisation des nations unies

O.T.A.N. (page 10) : organisation du traité de l'atlantique nord

P.I.B. (page 6): produit intérieur brut (répartition des richesses)

P.N.U.D. (page 26) : programme des nations unies pour le développement

Protectionnisme (page 4) : contraire du libre-échangisme

Protocole de Kyoto (page 23) : L'objectif de ce protocole est la réduction collective des gaz à effet de serre de 5,2 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2008-2012.

P.V.D. (page 26) : pays en voie de développement

Sommet du Millénaire (page 29) : sommet pour le développement en septembre 2000

Triple entente (page 4) : France, Russie, Royaume Uni, au XIXe siècle

Triplice (page 4) : alliés de Bismarck (Allemagne) au XIXe siècle

Worldwatch Institute (page 27) : organisation américaine pour la défense de l'environnement, "pour une société juste et le développement durable"

Références

Agir21. *AGIR21, L'avenir positivement* [**en ligne**]. Disponible sur : <http://www.agir21.org/> (consulté le 11.04.2004)

BENICHI Régis, LAMY Pascal. *Histoire de la mondialisation*. Paris : Vuibert, 2003, 310 p. ISBN 2711772535

BERLIN Kimon. *Gribouillis économiques* [**en ligne**].
Disponible sur : <http://gribeco.free.fr/productivite.php> (consulté le 03.04.2004)

BERNARD P., VAN SEBROEK H., SPINNEWYN H. et al. *Délocalisation, Mondialisation, un rapport d'actualisation* [**en ligne**]. 20 avril 1998, Bruxelles. Disponible sur : <http://www.plan.be/fr/news/presse/980420/press.htm> (consulté le 13.04.2004)

BIRABEN Jean-Noël. *L'évolution du nombre des hommes*. Population et sociétés [**en ligne**]. 2003, n°394, p. 2.
Disponible sur : <http://www.ined.fr/publications/pop_et_soc/pes394/394.pdf> (consulté le 11.04.2004). ISSN 01847783

BROWN Lester R., FLAVIN Christopher, FRENCH Hilary et al. (Worldwatch Institute). *State of the World 2001*. New York : W. W. Norton & Company, 2001, 256 p. ISBN 0393048667

BUREAU Jean-Christophe, GOZLAN Estelle. *Les risques de la mondialisation : agriculture, alimentation, environnement* [**en ligne**].
Disponible sur : <http://perso.wanadoo.fr/estelle.gozlan/publications/risques-mondialisation.pdf> (consulté le 03.04.2004)

Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. *UNE MONDIALISATION JUSTE – Créer des opportunités pour tous*. [**en ligne**] : 2004. Disponible sur : <http://www.ilo.org/public/french/wcsdg/index.htm> (Consulté le 06.04.2004).

Encyclopédie Hachette. *Yahoo! Encyclopédie - la délocalisation* [**en ligne**]. Disponible sur : <http://fr.encyclopedia.yahoo.com/articles/sy/sy_212_p0.html> (consulté le 13.04.2004)

Entraide et Fraternité. *La délocalisation et ses zones franches* [**en ligne**]. Disponible sur : <http://www.entraide.be/jeunes/D%C3%A9localisa.htm> (consulté le 13.04.2004)

GOLDIN Ian, KNUDSEN Odin. *Libéralisation des échanges agricoles – Implications pour les pays en voie de développement*. Paris : OCDE, 1990, 530 p. ISBN 9264233660

GROSSMAN G., KRUEGER A. *Environmental impacts of a North American Free trade Agreement*. **In :** GARBER P. *The Mexico US Free Trade Agreement*. Cambridge : MIT Press, 1993

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *Changements climatiques 2001 : Rapport de synthèse – Résumé à l'intention des décideurs*. Troisième rapport d'évaluation du GIEC [**en ligne**]. Wembley : GIEC, 2001. Disponible sur : <http://www.ipcc.ch/pub/un/syrfrench/spm.pdf> (consulté le 10.04.2004)

HENRY Gérard Marie. *100 questions sur la mondialisation*. Levallois-Perret : Studyrama Jeunes Editions, 2003, 190 p. (Principes) ISBN 284472311X

JANCOVICI Jean-Marc. *Le changement climatique : quelques réponses* [**en ligne**]. Disponible sur <http://www.manicore.com> (consulté le 10.04.2004)

LAFAY Gérard. *Comprendre la mondialisation*. 2ème édition. Paris : Economica, 1997, 112 p. (Economie poche) ISBN 2717833064

L'environnement pour les européens, Magazine de la direction générale de l'environnement. *Le Protocole de Kyoto retient son souffle* [**en ligne**]. Disponible sur : <http://europa.eu.int/comm/environment/news/efe/15/article_440_fr.htm> (consulté le 10.04.2004)

LEPELTIER Serge. *Mondialisation : une chance pour l'environnement ?* Rapport d'information n° 233 [**en ligne**]. Paris : Sénat, 2004.
Disponible sur : <http://www.senat.fr/rap/r03-233/r03-233_mono.html> (consulté le 06.04.2004)

Libération. *Evénement 2 – Délocalisations – A savoir*. jeudi 25 mars 2004

Nations Unies. *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.* 1992 [**en ligne**]. Disponible sur : <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf> (consulté le 10.04.2004)

PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain 2001* [**en ligne**]. Paris, Bruxelles : De Boeck & Larcier s.a., 2001, 283 p.
Disponible sur : <http://www.undp.org/hdr2001/french/complet-f.pdf> (consulté le 10.04.2004). ISBN 2804137279

PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain 2003* [**en ligne**]. Paris : Economica, 2003, 376 p. Disponible sur :
<http://hdr.undp.org/reports/global/2003/francais/pdf/hdr03_fr_complete.pdf> (consulté le 10.04.2004). ISBN 2717847006

Rapport au titre de la décision 93/389/CEE du Conseil, modifiée par la décision 99/296/CE relative à un mécanisme de surveillance des émissions de CO2 et des autres gaz à effet de serre dans la Communauté : Graphes [**en ligne**]. Disponible sur : <http://europa.eu.int/comm/environment/climat/pdf/emissions_graphs.pdf> (consulté le 28.03.2004)

De SENARCLENS Pierre. *La mondialisation – Théories, enjeux et débats*. 2ème édition. Paris : Armand Colin, 2001, 224 p. (Collection U) ISBN 2247042511

SINAI Agnès. *Le Sud se divise sur le front climatique*. Le Monde Diplomatique, février 2004, pp. 24-25

UNFCCC. *Kyoto Protocol Thermometer* [**en ligne**].
Disponible sur : <http://unfccc.int/resource/kpthermo_if.html> (consulté le 28.03.2004)

UNFPA. *Les niveaux de développement et leur impact sur l'environnement*. **In :** *L'état de la population mondiale* [**en ligne**].
Disponible sur : <http://www.unfpa.org/swp/2001/francais/ch03.html> (consulté le 11.04.2004)